

GE_GERICHTE ACJC/397/2025 vom 20. März 2025

GE Cour de justice, 2025-03-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_397_2025

FR: GE_GERICHTE ACJC/397/2025 du 20 mars 2025

IT: GE_GERICHTE ACJC/397/2025 del 20 marzo 2025

Erwägungen

E. 25

mars 2010 consid. 2.3); Qu'en l'espèce, il ne se justifie pas de suspendre le caractère exécutoire des chiffres 1 et 2 du jugement entrepris;

- 4/5 -

C/22940/2024 Qu'en effet, le recours paraît, prima facie et sans préjudice de l'examen au fond, dénué de chance de succès; Qu'en effet, les diverses normes dont se prévaut le recourant, en particulier du droit au logement, ne trouvent pas application au litige de droit privé, telle la présente procédure d'évacuation; Que le recourant n'a pas démontré avoir entrepris, depuis le congé, des recherches de solutions de relogement; Que, par ailleurs, l'arriéré de loyer a augmenté durant la procédure; Que le recourant est de plus débiteur de plus de plus de 12'000 fr. d'arriérés de loyers et de charges; Qu'enfin, le recourant a déjà bénéficié, de fait, de plus de six mois d'occupation du logement depuis la résiliation; Qu'en conséquence, la requête du recourant sera rejetée. * * * * *

- 5/5 -

C/22940/2024

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.